



Olivier SERVA

*Député de la Guadeloupe
1^{ère} Circonscription
Conseiller Régional de la Guadeloupe
Président de la délégation aux Outre-mer*

Paris, le 12 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ABATTEMENT FISCAL EN OUTRE-MER : OLIVIER SERVA POSE SES CONDITIONS

Olivier SERVA, Député de la Guadeloupe et Président de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale à s'est rendu à l'Elysée afin d'échanger avec les conseillers spéciaux du Président de la République, Premier ministre et de la Ministre des Outre-mer des **annonces faites par l'exécutif sur l'abattement fiscal en Outre-mer**.

Il a d'ores et déjà obtenu la garantie qu'il s'agirait simplement d'une révision du dispositif et non pas d'une suppression de celui-ci.

Le Député a par ailleurs indiqué à ses interlocuteurs **qu'il ne s'engagerait à défendre le dispositif qu'à la condition que l'aménagement du dispositif ne concerne que les 5% des contribuables les plus riches.**

Ce qui devrait avoir pour effet **d'agir directement sur les inégalités** qui sont toujours plus fortes en Outre-mer et singulièrement en Guadeloupe qu'en France hexagonale.

Par ailleurs, Olivier SERVA a indiqué que les 70 millions d'euros générés par cette recette fiscale prélevée sur les contribuables les plus riches **devrait être destinés au financement d'investissements structurants tels que dès infrastructures en eau ou au ramassage et au traitement des algues sargasses, par exemple.**

Ces conditions ont semblé recueillir l'assentiment des représentants du pouvoir exécutif. **Olivier SERVA qui est également rapporteur spécial sur le budget des Outre-mer pour la Commission des finances sera particulièrement vigilant à la traduction financière de ces conditions lors des prochaines discussions parlementaires.**

Contact presse :

- Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, sophie.grand-bonheur@clb-an.fr
- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, s.serv@ose.gp